

Note d'information sur l'importance des CPDN (20 août, 2015)

Contexte:

Lors de la 19e session de la Conférence des Parties (COP19), à Varsovie, les Parties ont convenu "soit d'amorcer, soit d'intensifier les préparatifs pour leurs contributions prévues déterminées au niveau national", afin de pouvoir les présenter à la Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) bien avant la COP 21. C'est la première fois qu'un tel processus ex-ante est officiellement adopté dans le cadre de la CCNUCC. Il n'est donc pas inutile de clarifier les concepts, de revisiter les précédents historiques et de dégager les futures orientations. Lorsque des pays engagent un processus national en vue d'amorcer, de préparer ou de réévaluer leurs contributions potentielles, la guidance technique ou politique et les exemples de bonnes pratiques peuvent informer et promouvoir des propositions plus ambitieuses.

Les contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) présentées par les différents pays constitueront un apport essentiel aux négociations en vue de l'accord de Paris 2015 sur le climat. Elles devront donc prendre en compte les processus nationaux et internationaux ainsi que les exigences de globalité, de transparence et d'ambition négociées dans le cadre de la CCNUCC. Il est possible que les CPDN présentées par les pays avant Paris constituent le point de départ d'un mécanisme ou d'un processus visant à accroître les ambitions, au fil du temps. Il est dès lors d'autant plus important qu'elles soient préparées en temps requis sur la base d'informations de qualité.

Ecofys 2014

Que sont les CPDN?

http://unfccc.int/focus/indc_portal/items/8766.php

Que les Parties fassent ou non des progrès significatifs lors de la COP21 à Paris, les CPDN pourraient devenir la feuille de route du développement financé par les BMD et les donateurs. Il est donc vital que les pays africains prennent leurs CPDN au sérieux et y intègrent, entre autres, des projections d'émissions réalistes.

En pratique, les CPDN sont des engagements de tous les pays vers l'objectif de limiter à 2°C l'augmentation de la température à la surface de terre. Par nature volontaires, elles deviendront néanmoins contraignantes en cas d'accord à Paris ou après Paris. Il a été demandé à 196 pays de soumettre une CPDN avant la fin du mois de mars 2015, la date butoir absolue étant fin octobre 2015. Le Secrétariat de la CCNUCC compilera les soumissions à temps pour la COP21 mais il n'a pas été convenu officiellement "d'additionner" les engagements et de les comparer à l'objectif mondial, et il n'existe aucun processus d'examen formel. Le concept est rendu plus complexe par le fait que, dans un certain nombre de pays, les engagements peuvent être exprimés sous forme de quantité absolue d'émissions par rapport à une année donnée, de réduction par rapport à un scénario de "statu quo" théorique ou de réduction de l'intensité des émissions de GES (ex. 60 – 65% de réduction de l'intensité des émissions exprimée en tonnes de CO₂ par milliard de dollars du PIB de la Chine). Les différents engagements sont difficiles à résumer.



À ce jour, 29 propositions ont été soumises par 56 pays (l'UE combinant les soumissions de 28 pays en une seule).

Où en sont les CPDN africaines?

Parmi les pays africains, seuls le Bénin, le Djibouti, le Gabon, le Maroc, le Kenya, l'Éthiopie et la République démocratique du Congo ont soumis leurs CPDN. Celles-ci montrent un niveau élevé d'ambition et un engagement réel vis-à-vis du processus mais ne vont pas jusqu'à pouvoir constituer la vision régionale décrite dans l'Agenda 2063. Par exemple, dans le droit fil de sa stratégie pour une croissance verte résistante au climat et ses plans de croissance et de transformation, l'Éthiopie a déjà annoncé qu'elle prenait pour base de référence les énergies renouvelables et qu'avec un soutien suffisant, elle pourrait réduire ses émissions de 64% par rapport au scénario de statu quo en 2030 et réduire effectivement ses émissions totales du chiffre actuel de 150 millions de tonnes produites chaque année au chiffre de 145 millions de tonnes par an en 2030. Si un accord sur le climat est conclu à Paris, cet engagement sera verrouillé et la BAD pourrait, par exemple, être amenée à estimer qu'il est quasiment impossible de financer une infrastructure de production d'électricité à combustibles fossiles en Éthiopie.

Conclusions

Les CPDN devraient former la base d'un accord post 2020 sur le climat. Elles devraient également présenter un instantané de la voie de développement adoptée par chaque pays. Dans la mesure où la BAD intègre la croissance verte et la résilience au climat dans sa stratégie de développement, elle ne peut se permettre d'ignorer ces déclarations de haute visibilité.

Quel usage la BAD pourrait-elle faire des CPDN à l'avenir?

Les CPDN devraient constituer une sorte de feuille de route et de budget d'émission de GES pour les principaux secteurs de l'économie, d'aujourd'hui à 2030. Si la COP21 à Paris produit un accord sur le climat, ces budgets deviendront contraignants, de sorte que la BAD sera tenue, pour chaque projet, de poser la question "ce projet s'inscrit-il dans votre CPDN?". Même si aucun accord n'est signé à Paris, les donateurs peuvent décider de considérer les CPDN comme des indicateurs d'investissements "acceptables".

- La BAD pourrait souhaiter que les DSP soient conformes aux CPDN.
- En cas d'accord post 2020, elle pourrait mettre en place un mécanisme fondé sur le marché dans le cadre duquel les actifs carbone (par exemple des quotas d'émissions ou des réductions d'émission) pourraient se transmettre entre Parties. Alternativement, si la BAD adopte un prix du carbone et l'applique à son portefeuille d'investissement, les projets qui réduisent les émissions sous le seuil fixé par la CPDN pourraient potentiellement accéder à de nouvelles sources de financement.
- La publication des CPDN conduira inévitablement à la création d'indices d'ambition et au classement des pays en fonction du niveau de leur contribution à l'objectif mondial, ce qui laisse entrevoir que "les pays qui prennent de plus grands engagements en faveur de l'objectif mondial bénéficieront potentiellement d'une attention plus grande de la part des bailleurs de fonds pour le climat".

Les fonctionnaires de la BAD devraient informer leurs points focaux de l'importance potentielle des CPDN; leur proposer de les aider à les passer en revue et commenter leurs projet de CPDN; et considérer les CPDN comme un budget d'émissions de GES.